



J.C.B.M

BEAUMONT JUDO

JUDO CLUB BEAUMONT MARSEILLE

Groupe scolaire de la Figone. 79Av de la Figone 13012 MARSEILLE

REGLEMENT INTERIEUR

1. Seuls les adhérents ayant fournis un certificat médical et à jour de leurs cotisations seront autorisés à pratiquer.
2. Adhérents, parents et accompagnants doivent se tenir régulièrement informés via le site du club des mesures sanitaires pour le sport, et les appliquer.
3. Les adhérents sont priés d'être présents à l'heure, tout retard perturbant le bon déroulement du cours l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au dojo.
4. Le déplacement entre les vestiaires et le tapis doit obligatoirement se faire chaussé de sandales spécifiquement prévues à cet effet. Il est formellement interdit de se déplacer pieds nus.
5. Une hygiène corporelle et vestimentaire est exigée : ongles coupés, cheveux attachés, pieds et mains propres, judogi non souillé et en bon état.
6. Etre en possession de son propre flacon de gel hydroalcoolique, se laver les mains et les pieds avant de monter sur le tapis.
7. Pendant le déroulement des cours il est interdit à toute personne de pénétrer dans le dojo.
8. Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
9. Les frères, sœurs des adhérents ne sont pas autorisés à rester dans le gymnase sans la présence de leurs parents.
10. Les parents sont seuls responsables de leurs enfants avant le début et après la fin des cours. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en dehors des heures de cours.
11. Le professeur se réserve le droit de refuser un adhérent à pratiquer en cas de manquement au présent règlement.

Le Président

Nom :

Marseille le :

Mention « Lu et approuvé » signature



Association Loi 1901 N°W13301824
Club affilié à la FFJDA SEPA130640
Agrément DDCS N°3867 S/13 du 3 Juillet 2013
Siret N°753055417 / 9312Z

